



Assemblée générale

Distr. générale
20 juillet 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session

Point 28 a) de l'ordre du jour provisoire*

Développement social

Mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial pour le développement social et de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution 72/141 de l'Assemblée générale. On y rappelle la nécessité de s'attaquer aux inégalités pour éliminer la pauvreté et atteindre les objectifs du Sommet mondial pour le développement social et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en mettant l'accent sur les tendances d'évolution de l'inégalité dans les pays et entre les pays. Le rapport propose des politiques et des stratégies de lutte contre les inégalités et d'élimination de la pauvreté pour parvenir à un développement durable pour tous ; on y met l'accent sur les délibérations de la cinquante-sixième session de la Commission du développement social. Le rapport se termine par une série de recommandations proposées à l'Assemblée générale pour examen.

* A/73/150.



I. Introduction

1. Dans sa résolution 72/141, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial pour le développement social et de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale, en mettant particulièrement l'accent sur les tendances en matière d'inégalité dans les pays et entre les pays. La résolution réaffirme que la Commission du développement social est la principale instance des Nations Unies pour une concertation mondiale sur les questions de développement social. La résolution a également réaffirmé la contribution de la Commission du développement social au suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans le cadre de son actuel mandat. À cet égard, la Commission du développement social appuie les examens thématiques, effectués dans le cadre du Forum politique de haut niveau sur le développement durable, sur l'état d'avancement des objectifs de développement durable, y compris les questions transversales ; ces examens devraient refléter la nature intégrée des objectifs ainsi que leur corrélation.

2. Dans le présent rapport¹, le Secrétaire général donne un aperçu de l'évolution des inégalités entre les pays et dans les pays ; on y examine les politiques, les stratégies et les approches innovantes suivies pour lutter contre l'inégalité et réaliser ainsi les objectifs du Sommet mondial pour le développement social et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le rapport traite aussi des besoins propres de l'Afrique et des pays les moins avancés (PMA) et il met en lumière la situation et les besoins spécifiques des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées, des familles et des populations autochtones ; on trouvera à la fin du rapport des recommandations proposées pour examen à l'Assemblée générale.

II. Tendances en matière de revenu, de richesse et d'inégalités non liées au revenu

A. Tendances mondiales de l'inégalité

3. Depuis 1990, l'inégalité des revenus diminue dans le monde sous l'effet d'une convergence des revenus moyens d'un pays à l'autre, en particulier de l'augmentation des revenus en Chine et en Inde. Entre 2010 et 2016, le revenu des 40 % les plus pauvres de la population a augmenté plus rapidement que celui de l'ensemble de la population dans 60 des 94 pays pour lesquels des données sont disponibles (voir E/2018/64, par. 91).

4. Malgré ces tendances positives, l'inégalité demeure préoccupante. À l'échelle mondiale, elle reste très élevée puisque le coefficient de Gini global, bien que passant de 68,7 en 2003 à 64,9 en 2013², est toujours plus élevé que dans un pays quelconque³, ce qui implique une répartition très inégale du revenu mondial parmi les habitants de la planète malgré l'augmentation des revenus dans beaucoup de pays en

¹ Des contributions au présent rapport ont été reçues des entités des Nations Unies suivantes : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), Union internationale des télécommunications (UIT), Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique du Département des affaires économiques et sociales et Groupe de la Banque mondiale.

² Max Roser, « Global income inequality », Our World in Data, octobre 2016. Disponible à l'adresse suivante : ourworldindata.org/global-economic-inequality.

³ Voir : <https://data.worldbank.org/indicator/SI.POV.GINI?locations=CO>.

développement. En outre, si le PIB par habitant a bien augmenté dans presque tous les pays entre 1990 et 2016, l'écart entre les pays aux revenus les plus faibles et les pays aux revenus les plus élevés s'est également creusé en raison de l'augmentation appréciable des valeurs extrêmes. Alors que certains pays ayant le revenu le plus faible ont vu leur PIB par habitant plus que quadrupler au cours de la même période (comme le Mozambique et l'Éthiopie), d'autres comme le Burundi et la République centrafricaine n'ont vu pratiquement aucune augmentation, ce qui témoigne de la divergence des diverses tendances. Le revenu moyen de la moitié inférieure de la population mondiale a augmenté de façon très appréciable (passant de 1 090 dollars par an en 2003 à 2 010 dollars par an en 2013)⁴ grâce à la forte croissance en Asie. Mais la part du revenu mondial de ce groupe stagne depuis 1985, tandis que celle des 1 % des personnes qui gagnent le plus a augmenté, atteignant 22 % environ avant la crise financière et économique mondiale de 2007-2008. En 2016, 20 % des revenus mondiaux sont allés au 1 % le plus riche ; les 50 % les plus pauvres devaient se partager 10 % seulement des revenus mondiaux⁵.

5. De même, les inégalités de richesse dans le monde se creusent, en particulier après la crise financière mondiale de 2008. En 2017, le 1 % le plus riche de la population mondiale possédait 82 % de la richesse mondiale, tandis que la moitié la plus pauvre (3,7 milliards de personnes) n'a vu aucune augmentation de son patrimoine⁶. Alors que la richesse mondiale a augmenté de façon appréciable, les inégalités croissantes ont fait baisser la richesse moyenne par adulte dans toutes les régions sauf la Chine. Depuis 1980, une richesse importante a été transférée de la propriété publique à la propriété privée dans presque tous les pays, affaiblissant la capacité des gouvernements de s'attaquer aux inégalités⁷.

6. S'agissant des inégalités qui ne sont pas liées au revenu, des progrès appréciables ont été réalisés, mais des disparités d'accès à l'éducation, à la santé publique, à l'eau salubre, aux moyens d'assainissement et à une bonne alimentation persistent en fonction du sexe, de l'appartenance au milieu urbain ou au milieu rural et d'autres dimensions. À l'échelle mondiale, ce sont environ 617 millions d'écoliers ou collégiens, soit 58 % des enfants et des adolescents, qui n'atteignent pas un niveau minimum de compétence en lecture et en mathématiques, et deux tiers environ d'entre eux vont à l'école mais n'atteindront pas les niveaux de compétence minimaux en lecture à la fin de l'école primaire. Ces enfants sont principalement issus de familles pauvres et rurales. Sur la base des données relatives à 62 pays pour la période 2001-2015, 12 pays seulement sont parvenus à une égalité entre les enfants des campagnes et des villes (voir E/2018/64).

7. Alors que l'aide publique au développement pour la santé de base a augmenté de 41% depuis 2010 et a atteint 9,4 milliards de dollars en 2016, près de 45 % des pays et 90 % des PMA comptent moins d'un médecin pour 1 000 habitants ; plus de 60 % de ces pays comptent moins de trois infirmiers (infirmières) ou sages-femmes pour 1 000 habitants. Parmi les 151 millions d'enfants (22 %) de moins de 5 ans touchés par un retard de croissance dans le monde, 53,8 millions vivent en Afrique subsaharienne et 58,7 millions en Asie du Sud ; 5,1 millions de ces enfants vivent en Amérique latine et dans les Caraïbes en 2017⁸. Alors que 51 millions d'enfants de moins de 5 ans souffrent d'une insuffisance pondérale pour leur taille, 38 millions

⁴ Voir : <http://ourworldindata.org/global-economiv-inequality>.

⁵ Facundo Alvaredo *et al.*, *World Inequality Report 2018* (Cambridge, Massachusetts, Harvard University Press, 2018).

⁶ Oxfam International, *Reward Work, Not Wealth* (Oxford, janvier 2018).

⁷ Alvaredo, *World Inequality Report 2018*.

⁸ Organisation mondiale de la Santé (OMS), UNICEF et Groupe de la Banque mondiale, *Levels and trends in child malnutrition: key findings of the 2018 Edition of the Joint Child Malnutrition Estimates* (Genève, 2018).

sont touchés par l'obésité en 2017. Parmi les 870 000 décès en corrélation étroite avec l'absorption d'une eau insalubre, ou en relation avec une insuffisance de moyens d'assainissement et un manque d'hygiène en 2016, 329 000 décès ont frappé des enfants de moins de 5 ans, surtout en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud-Est⁹. En 2015, on estime que 42 % des services d'adduction d'eau sont considérés comme peu sûrs (eau de surface, non améliorée ou d'amélioration limitée) en Afrique subsaharienne, alors que ce chiffre ne dépasse pas 1 % en Amérique du Nord et en Europe. Seulement 50 % de la population en Asie centrale et du Sud et 28 % en Afrique subsaharienne ont atteint un taux de couverture de 75 % des services d'assainissement de base en 2015 ; ce chiffre est de 85 % en Amérique latine et dans les Caraïbes¹⁰.

8. Les inégalités entre les hommes et les femmes persistent en ce qui concerne l'accès au marché du travail, le chômage et les conditions de travail malgré les progrès appréciables au cours des 20 dernières années. Le taux d'activité des femmes dans le monde (48,5 % en 2018) est inférieur de 26,5 points de pourcentage à celui des hommes ; le taux de chômage mondial des femmes, qui était de 6 % en 2018, est supérieur de 0,8 point de pourcentage environ à celui des hommes. Les femmes sont également plus souvent contraintes de prendre des emplois de qualité inférieure, avec des salaires moins élevés¹¹.

9. Il existe d'importantes fractures numériques entre les pays et entre les régions, ainsi qu'entre les pays développés et les pays en développement, en particulier en Afrique et dans les PMA. On compte deux fois plus d'abonnements à la large bande mobile pour 100 habitants dans les pays développés que dans les pays en développement, et l'écart entre les pays en développement les mieux connectés et les PMA s'est creusé ces dernières années. Les abonnés des pays développés ont également tendance à bénéficier d'une bande passante plus large que ceux des pays en développement. Ces écarts sont évidents dans l'utilisation d'Internet et dans la connectivité¹².

B. Diversité régionale dans l'inégalité des revenus

10. L'Afrique a obtenu des résultats économiques robustes au cours des 20 dernières années, mais elle reste l'une des régions les plus inégalitaires au monde, et cette situation compromet l'action menée contre la pauvreté et pour une croissance inclusive. En moyenne, le revenu des 20 % des Africains les plus riches est plus de 10 fois supérieur à celui des 20 % les plus pauvres. Ce ratio est inférieur à neuf en moyenne dans les autres pays en développement. Entre 2001 et 2011, les niveaux moyens d'inégalité des revenus ont légèrement diminué en Afrique subsaharienne si l'on en juge par les résultats relatifs à 29 pays pour lesquels on peut calculer le coefficient de Gini. Ces pays représentent 81 % de la population subsaharienne. Mais les tendances de l'inégalité varient considérablement d'une sous-région de l'Afrique à l'autre¹³.

11. La région Asie-Pacifique a connu une transformation socioéconomique considérable, facilitée par une croissance forte et soutenue. Les pays de la région semblent s'être rapprochés au cours des dernières décennies, mais les inégalités entre

⁹ E/2018/64.

¹⁰ OMS et UNICEF, *Progrès en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène, 2017* (Genève, 2017).

¹¹ OIT : *Emploi et questions sociales dans le monde : tendances de l'emploi des femmes* (2017).

¹² UIT, *Mesurer la société de l'information 2017, Vol. 1* (Genève, 2017).

¹³ Ayodele Odusola et al., (dirs. de publ.), *Inégalités de revenus en Afrique subsaharienne : tendances divergentes, déterminants et conséquences* (Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), 2017).

pays ne se sont pas nécessairement résorbées dans l'absolu¹⁴. En moyenne, l'inégalité des revenus dans la région Asie-Pacifique a augmenté comme le montre le coefficient de Gini, passé de 33,5 en 1990-1994 à 38,4 en 2010-2014, sur la base de données provenant de 46 pays. Cette augmentation moyenne résulte d'une forte augmentation de l'inégalité des revenus dans beaucoup de pays, parmi lesquels des pays très peuplés, et elle s'est accompagnée d'une diminution des inégalités dans 60 % des pays. On estime qu'environ 153 millions de personnes de plus auraient pu sortir de la pauvreté si, dans les 10 pays les plus peuplés, l'inégalité n'avait pas augmenté au cours de la dernière décennie. Mais de fortes inégalités des chances subsistent dans plusieurs pays de la région. C'est en Asie du Sud, du Sud-Ouest et du Sud-Est que l'inégalité des chances est la plus prononcée, notamment pour ce qui est de l'accès à des combustibles propres, du niveau d'études secondaires et supérieures atteint et de l'ouverture d'un compte bancaire¹⁵.

12. Dans la région arabe, malgré la reprise récente de la croissance, il existe des disparités considérables dans le PIB par habitant entre les riches pays pétroliers du Conseil de coopération du Golfe et les autres pays arabes¹⁶. Les inégalités en matière de santé publique persistent dans tous les pays de la région et entre ces pays, et ce sont les femmes et les ruraux pauvres qui sont le plus touchés. La région a fait des progrès appréciables en ce qui concerne la scolarisation dans le primaire (92 % en 2011), mais les inégalités d'éducation ont augmenté dans plusieurs de ces pays en raison des conflits. Ceux-ci ont débouché sur une crise humanitaire avec des flux de réfugiés sans précédent, créant une nouvelle génération de personnes vivant dans la pauvreté et l'exclusion, ce qui, potentiellement, ne peut qu'aggraver les inégalités¹⁷.

13. Les niveaux de l'inégalité dans les pays d'Amérique latine sont parmi les plus élevés au monde, mais l'inégalité des revenus a diminué depuis le début des années 2000 en raison surtout d'une croissance plus rapide que la moyenne du revenu des personnes dans les quintiles des revenus les plus bas. Mais le rythme de cette baisse s'est ralenti entre 2002 et 2016. Selon les données les plus récentes, qui proviennent d'enquêtes sur les ménages, le revenu du quintile le plus riche représentait 45 % environ du revenu total des ménages ; le quintile le plus pauvre se partageait 6 % des revenus. Les revenus des 10 % les plus riches de la population étaient équivalents à ceux de 60 % de la population. De plus, le 1 % le plus riche de la population de l'Amérique latine représente une part plus importante du revenu total que dans les pays développés d'autres régions¹⁸.

14. Dans les pays développés, les inégalités de revenu et de richesse ont rapidement augmenté dans les pays anglophones d'Amérique du Nord, d'Europe et d'Océanie, mais plus modérément dans le reste de l'Europe ainsi qu'au Japon. En Europe occidentale par exemple, la part du revenu national que se partagent les 1 % les plus riches de la population n'a que légèrement augmenté durant la même période, passant de 10 % à 12 % pendant cette période ; la part de la moitié la plus pauvre de la population a légèrement diminué, passant de près de 24 % à 22 %¹⁹. Malgré cette relative stabilité au niveau global, l'inégalité des revenus augmente entre les

¹⁴ Arun Frey, « The case for convergence: assessing regional income distribution in Asia and the Pacific », Social Development Division Working Paper Series (à paraître).

¹⁵ *Inequality in Asia and the Pacific in the Era of the 2030 Agenda for Sustainable Development*. Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.18.II.F.13.

¹⁶ PNUD, « Perspectives on inequality challenges in the Arab Region », Regional Coordination Mechanism, Issues Brief for the Arab Sustainable Development Report (2015).

¹⁷ CESA0, « Inequality in the SDGs: fighting multidimensional inequality in the Arab region » (2016).

¹⁸ *Social Panorama of Latin America 2017* (2018), Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.18.II.G.3.

¹⁹ Alvaredo, op. cit.

génération d'Européens. Le risque de pauvreté relative a notablement diminué pour les personnes âgées, mais il a augmenté pour les jeunes du fait d'un chômage élevé et prolongé. L'inégalité de revenu est également sensiblement différente selon l'âge : le ratio de la part du revenu des plus riches à celui des groupes les plus pauvres est bien moins élevé parmi les plus de 65 ans que dans la population en âge de travailler²⁰.

C. L'inégalité dans les pays

15. Les tendances de l'inégalité économique à l'intérieur de beaucoup de pays présentent un tableau contrasté puisque l'inégalité des revenus augmente de façon appréciable dans beaucoup de pays au cours des dernières décennies, tandis qu'elle diminue dans d'autres pays. L'augmentation de l'inégalité des revenus à l'intérieur du pays est principalement due à l'augmentation de la part des revenus des personnes qui sont déjà les plus riches. Dans les pays développés, les inégalités de revenu et de richesse ont rapidement augmenté en Australie, au Canada, en Irlande, aux États-Unis et au Royaume-Uni, mais plus modestement en Europe continentale et au Japon. Aux États-Unis par exemple, le 1 % des personnes ayant les revenus les plus élevés a presque doublé sa part du revenu national entre 1980 et 2016 (cette part est passée de 11 % à 20 %), tandis que la moitié la plus pauvre de la population a dû se partager une part du revenu national qui a diminué de près de moitié (de 21 % à 13 %). La hausse de l'inégalité des richesses a été encore plus frappante. La part de la richesse des 1 % les plus riches de la population est passée de 22 % en 1980 à 39 % en 2014. L'inégalité des revenus a également augmenté dans les grands pays émergents, qui ont libéralisé leur économie et subi une phase de profonde déréglementation²¹.

16. En Afrique subsaharienne, sur la base des données relatives à 29 pays, l'inégalité des revenus a diminué entre 2001 et 2011 dans 17 pays, surtout agraires, et elle a augmenté dans 12 pays où le secteur pétrolier et minier est important²².

17. En Asie et dans le Pacifique, l'inégalité des revenus a diminué entre les années 90 et les années 2010 dans 60 % des pays pour lesquels des données sont disponibles ; la baisse a été la plus marquée aux Maldives, suivies du Kirghizistan, de l'Azerbaïdjan et de la Géorgie. Par contraste, l'inégalité des revenus a augmenté dans le reste des pays, y compris dans quatre des cinq pays les plus peuplés – la Chine, suivie de l'Indonésie, du Bangladesh et de l'Inde. C'est la forte augmentation des inégalités dans ces pays très peuplés qui est à l'origine de l'augmentation globale des inégalités de revenus dans la région²³.

18. D'après les données provenant d'enquêtes faites auprès des ménages, l'inégalité des revenus a sensiblement diminué dans plusieurs pays d'Amérique latine entre 2002 et 2008. Le coefficient de Gini de l'inégalité des revenus a diminué de plus de 1 % par an dans 14 pays. Dans le reste des pays, les inégalités sont restées les mêmes ou n'ont que légèrement augmenté au cours de cette période. Mais à partir de 2008, le nombre de pays présentant une baisse appréciable de l'inégalité a diminué, pour n'être plus que de sept entre 2008 et 2014 et cinq entre 2014 et 2016. Malgré la réduction des inégalités de revenus, les données fiscales montrent que l'inégalité de richesse est restée constamment élevée depuis les années 80 dans quatre pays d'Amérique latine. Mais les pays en développement manquent généralement de données administratives

²⁰ Tingyun Chen *et al.*, « Inequality and poverty across generations in the European Union ». Note du FMI, SDN/18/01 (2018).

²¹ Alvaredo *et al.*, *World Inequality Report 2018*.

²² Odusola *et al.* (dirs. de publ.), *Inégalités de revenus en Afrique subsaharienne*.

²³ *Inequality in Asia and the Pacific in the Era of the 2030 Agenda for Sustainable Development*.

fiables sur l'impôt sur le revenu, ce qui limite l'analyse des modèles et des tendances dans la plupart de ces pays²⁴.

19. En dehors de l'inégalité croissante des revenus, les inégalités liées à l'âge, au sexe, au handicap, à la race et à l'ethnicité, la classe sociale, la religion, le statut de migrant et d'autres attributs personnels persistent dans les pays. Ces inégalités se manifestent par de très fortes disparités dans l'emploi, l'éducation et les services de soins, mais aussi la prise de décisions et les actifs détenus, ainsi que dans les résultats (niveau d'éducation et niveau de mortalité) qui ne s'améliorent pas assez vite.

20. Des progrès ont été faits dans l'égalisation de l'accès à l'éducation des garçons et des filles depuis 1980, mais les filles restent à la traîne dans beaucoup de pays, notamment en Afrique subsaharienne, au Moyen-Orient, en Asie du Sud et en Asie centrale. Ainsi, le rapport du taux brut de scolarisation dans le secondaire est encore inférieur à 1 (donc moins de filles que de garçons dans les collèges et lycées) dans les pays d'Afrique subsaharienne, même s'il est passé de 0,5 en 1980-1984 à 0,8 en 2010-2014. Par contre, l'écart entre les sexes dans l'accès à l'école s'est réduit en Asie et dans le Pacifique²⁵.

21. On constate aussi des inégalités flagrantes dans la situation des enfants à l'intérieur des pays ; les enfants des ménages et des zones rurales plus pauvres et les adolescentes risquent davantage d'être laissés pour compte. Ainsi, d'ici à 2030, les trois quarts des enfants vivant dans les ménages les plus pauvres de leur pays ne verront pas réalisé l'objectif d'une forte baisse des taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans ; cette proportion n'est que d'un quart dans les ménages les plus riches. L'inégalité se manifeste aussi dans la disponibilité des données. L'absence de données ventilées empêche une évaluation de la situation des groupes vulnérables, notamment les minorités ethniques, les enfants handicapés et les enfants migrants. Certains des enfants les plus vulnérables dans le monde, comme ceux qui vivent dans des institutions ou dans la rue, ne sont que très rarement pris en compte dans les enquêtes sur les ménages²⁶. L'accès à ces données serait pourtant essentiel pour répondre aux questions pertinentes et évaluer les résultats.

22. Dans les pays, on constate aussi la persistance d'inégalités importantes s'agissant de l'environnement et de l'équipement. Les personnes vivant dans la pauvreté souffrent massivement des effets de la pollution, du changement climatique et de la dégradation de l'environnement. La destruction des écosystèmes terrestres et aquatiques affecte de manière appréciable les populations qui dépendent de ces ressources pour leur subsistance. Dans la plupart des pays en développement, l'inégalité dans l'accès à l'eau, aux moyens d'assainissement et à l'hygiène est fonction du revenu, de l'appartenance au milieu urbain ou rural et de la région du pays. La couverture de l'adduction d'eau potable et de moyens d'assainissement est bien meilleure dans les villes que dans les campagnes dans la plupart des pays. Dans la moitié des pays pour lesquels on dispose de données, la gestion sûre de l'eau potable est bien plus fréquente, de plus de 30 %, dans les zones urbaines que dans les campagnes. D'autres inégalités qui reflètent le sexe, l'ethnicité, l'âge, le handicap et d'autres conditions qui expliquent l'état de santé peuvent également affecter l'accès aux services d'adduction d'eau et d'assainissement²⁷.

23. Dans les pays émergents et les pays à faible revenu, l'écart dans l'accès à la technologie et aux services numériques et l'utilisation de ces techniques – en d'autres

²⁴ *Social Panorama of Latin America 2017*.

²⁵ Janet G. Stotsky *et al.*, « Trends in gender equality and women's advancement », IMF Working Paper, WP/16/21 (2016).

²⁶ UNICEF, *Pour chaque enfant, des progrès à l'ère des ODD* (New York, 2018).

²⁷ OMS et UNICEF, *Progrès en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène, 2017*.

termes la fracture numérique – reste beaucoup plus large entre les diverses couches socioéconomiques de la population, ainsi qu’entre les territoires nationaux. Cette situation s’explique en partie par l’insuffisance de l’infrastructure numérique, par son coût et par l’insuffisance des compétences. Par exemple, dans deux tiers des pays, la proportion de la population qui utilise l’Internet est bien plus élevée parmi les hommes que les femmes, et les ménages ruraux n’ont qu’un accès limité à l’Internet, ou même aucun accès²⁸.

III. Politiques et stratégies de lutte contre les inégalités et de réalisation des objectifs du Sommet mondial pour le développement social et du Programme de développement durable à l’horizon 2030

A. Entretenir une croissance inclusive

24. Il n’existe pas d’approche unique pour conduire la lutte contre les inégalités, mais il existe des stratégies générales que les États et la communauté internationale peuvent mettre en œuvre pour prévenir la montée des inégalités à l’échelle nationale et mondiale. Comme la pauvreté qui subsiste dans le monde est moins sensible à la croissance économique qu’autrefois, il est important de favoriser une croissance inclusive, durable, afin d’aider la population à contribuer à la croissance économique et à en profiter, l’impact sur l’environnement devant rester minime. Pour encourager à la fois la croissance économique et l’équité sociale, beaucoup de pays abordent les deux aspects prioritaires suivants : amélioration des compétences de la main-d’œuvre par l’éducation et la formation technique, et redistribution des revenus ou de la richesse par une politique fiscale. D’autres pays favorisent l’intégration des groupes défavorisés et s’attaquent aux obstacles qui retardent l’inclusion en investissant dans la santé publique, l’agriculture, l’équipement et la technologie.

25. Les politiques fiscales sont les principaux moyens de redistribution des revenus. Dans l’ensemble, elles réduisent l’inégalité des revenus, mais elles peuvent accroître la pauvreté dans certains pays si l’augmentation de la charge fiscale est plus importante que les transferts reçus par les groupes à faible revenu. Ces politiques peuvent aussi être fort coûteuses. Ainsi, les politiques fiscales et les dépenses publiques doivent être soigneusement pensées pour atteindre à la fois les objectifs de redistribution et d’efficacité. De façon générale, les impôts progressifs et l’augmentation de la part du PIB consacrée aux dépenses sociales (transferts directs, pensions, dépenses publiques d’éducation, de santé et de logement) ont un impact positif sur la répartition des revenus et contribuent ainsi à réduire l’inégalité²⁹. En particulier, l’impôt direct et les transferts directs sont les éléments d’une égalisation générale des revenus. Parmi les pays à revenu intermédiaire, l’Afrique du Sud et le Brésil ont beaucoup progressé vers l’avènement de sociétés plus équitables en consacrant une proportion importante de leur budget à la redistribution des revenus et une part considérable à des transferts sociaux directs, à 3,8 % et 4,2 % respectivement³⁰.

²⁸ UIT, *Mesurer la société de l’information*.

²⁹ Jorge Martinez-Vazquez, Blanca Moreno-Dodson et Violeta Vulovic, « The impact of tax and expenditure policies on income distribution: evidence from a large panel of countries », document de travail 12-25 de l’International Center for Public Policy (2012).

³⁰ Nora Lustig, « Inequality and fiscal redistribution in middle-income countries: Brazil, Chile, Colombia, Indonesia, Mexico, Peru and South Africa », document de travail 31 de Commitment to Equity (2015).

26. Une démarche innovante en matière de collecte de l'impôt, notamment par l'utilisation des taxes sur le tabac, l'alcool, la propriété, l'utilisation de l'énergie et les transactions financières, a permis à des pays comme l'Afrique du Sud, le Brésil, l'Équateur et les Philippines d'étendre la couverture médicale et les services de protection sociale et de réduire les inégalités³¹.

27. L'action antisexiste doit être systématiquement prise en compte et intégrée dans les politiques de croissance inclusive de façon à valoriser le potentiel des femmes. Pour cela, notamment en prenant des mesures tendant à augmenter le taux de scolarisation des filles, des pays comme le Rwanda ont pu corriger les inégalités entre les sexes de façon efficace, et on a ainsi classé ce pays parmi les pays qui ont obtenu les meilleurs résultats à l'indice de l'égalité des sexes calculé sur la base de la scolarisation, de la participation au marché du travail et de l'autonomisation depuis 2000 dans le monde³².

28. Enfin, pour stimuler la croissance économique tout en réduisant les inégalités, il faut des politiques qui créent un environnement propice à l'investissement des entreprises, à l'esprit d'entreprise lui-même et à une aide des donateurs afin d'augmenter l'emploi et les salaires, d'élargir la propriété des actifs productifs, d'assurer la sécurité alimentaire et de renforcer l'administration fiscale.

B. Investir pour promouvoir l'égalité d'accès aux services

29. Dans beaucoup de pays, d'importantes disparités subsistent dans l'accès à une éducation et à des soins de santé de qualité, à l'eau potable, à l'assainissement, à l'énergie, aux technologies de l'information et des communications et aux services financiers ; ces disparités concernent le revenu, le sexe, la résidence en milieu urbain ou rural, le lieu géographique et d'autres déterminants sociaux. Elles font gravement obstacle à l'égalité des chances.

30. L'éducation et la formation favorisent l'équité et l'inclusion sociale en augmentant la productivité, la qualité et les capacités d'innovation de la main-d'œuvre. Ainsi, des travailleurs plus instruits et plus compétents sont plus facilement employables et gagnent davantage tout en étant mieux placés pour s'engager dans la vie sociale. Par conséquent, les investissements consacrés à l'éducation et à la formation technique, notamment en fournissant davantage de ressources éducatives telles que des maîtres très qualifiés, des cours de haut niveau, de solides programmes « sciences, technologie, ingénierie et mathématiques » (STEM) et des possibilités parascolaires dans les écoles publiques rurales et urbaines de qualité sous-optimale, contribuent à réduire les inégalités en matière d'éducation et de revenu à l'intérieur d'un pays et d'un pays à l'autre. À un moment où l'économie est de plus en plus mondialisée et repose de plus en plus sur le savoir, il est essentiel d'aligner l'éducation, les connaissances et les compétences de tous sur les exigences du marché du travail et de tenir compte des facteurs démographiques, de l'évolution technologique et de la concurrence mondiale.

31. Les interventions des pouvoirs publics sur les principaux déterminants sociaux de la santé, notamment les programmes d'éducation, la protection sociale, les politiques fiscales et budgétaires, le développement urbain et l'équipement, sont des facteurs importants pour réduire les inégalités devant la santé. Par exemple, des transferts monétaires ciblés et sous condition de revenu ont procuré des avantages

³¹ Département des affaires fiscales du FMI, « Politiques fiscales et inégalité des revenus », document de politique du FMI, 2014.

³² Oxfam, *Development Finance and Inequality: Good practice in Ecuador, Rwanda and Thailand* (Oxford, 2013).

nets en matière de santé publique aux habitants de pays à revenu intermédiaire et de certains pays à faible revenu. Des mesures de prévention qui améliorent les conditions de logement améliorent aussi l'adduction d'eau potable et les installations sanitaires et diffusent des informations sur les pratiques d'hygiène les plus indiquées ; en particulier dans les milieux désavantagés, en milieu rural ou dans les zones reculées, ces mesures ont également eu un effet égalisateur sur les résultats en matière de santé publique³³. Par exemple, pour assurer à tous une vie en bonne santé, les pays africains, qui continuent à subir le fardeau des maladies contagieuses ainsi que, de plus en plus, celui des maladies non transmissibles, doivent impérativement renforcer leur système de santé publique et améliorer l'équité dans l'accès aux soins³⁴. En 2015, 27 pays africains avaient augmenté les dépenses publiques totales consacrées à la santé³⁵.

32. La sécurité alimentaire et nutritionnelle, une question qui touche à la fois les populations des pays développés et des pays en développement, est fortement influencée par l'inégalité, et notamment l'incapacité d'accéder à des aliments nourrissants quand on est pauvre, non pas du fait de l'absence de ces aliments. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 reconnaît que le développement de l'agriculture et de l'agro-industrie joue un rôle décisif dans la croissance économique durable et inclusive, la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté et de la faim. En Afrique, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) appuie les politiques dont le but est de développer l'agro-industrie en agissant auprès des petits exploitants agricoles, des femmes et des jeunes. La réunion spéciale du Conseil économique et social tenue en 2017 sur « les innovations dans le développement des infrastructures et la promotion d'une industrialisation durable » (ODD 9) a approuvé l'Initiative accélérée pour l'agro-industrie Plus, comme moyen non seulement de stimuler la production alimentaire mais aussi de renforcer les capacités locales, augmenter les revenus et créer des emplois décents, en particulier pour les jeunes et les femmes des zones rurales³⁶.

33. La réduction des disparités dans le domaine de l'énergie durable est indispensable pour réduire les inégalités socioéconomiques. Les ménages à faible revenu consacrent en effet une part généralement bien plus grande de leur revenu à l'acquisition de services énergétiques que les ménages plus riches. En outre, les groupes et populations défavorisés, en particulier les femmes, les enfants, les pauvres et les ruraux, courent un risque plus élevé de souffrir de la pollution de l'air dans les locaux d'habitation parce qu'ils utilisent des poêles et des combustibles polluants. La pollution atmosphérique a de graves répercussions sur la santé, ce qui, à son tour, retentit sur la productivité et l'emploi à long terme, perpétuant un cycle de pauvreté dans ces groupes et aggravant l'inégalité des revenus. Les groupes défavorisés sont ceux qui ont le moins accès aux avantages de l'énergie propre.

34. Des investissements publics, complétés par un financement apporté par le secteur privé, devraient être réalisés pour obtenir un accès universel à l'énergie, parallèlement à l'adoption et la propagation des énergies renouvelables. Pour éviter des coûts trop élevés imposés au secteur privé, il faudrait envisager des partenariats public-privé afin de trouver des solutions énergétiques abordables pour tous.

35. Les technologies de l'information et des communications (TIC) peuvent réduire les inégalités dans les pays et entre les pays en facilitant l'accès à l'information, à la

³³ OMS, *Aspects économiques des déterminants sociaux de la santé et des inégalités en santé* (2013).

³⁴ CUA, Plan d'action de Maputo 2016-2030 (2016).

³⁵ Bureau régional du PNUD pour l'Afrique, *Rapport sur le développement humain de l'Afrique 2016 : égalisation des sexes et autonomisation des femmes en Afrique* (2016).

³⁶ Voir : www.un.org/ecosoc/sites/www.un.org.ecosoc/files/files/en/2017doc/2017_ecosoc_special_meeting_proposal-3ADI%2B.pdf.

connaissance et aux services destinés aux couches désavantagées de la population comme les personnes handicapées, les femmes et les filles et les habitants des campagnes. Par exemple, les TIC donnent une plus grande mobilité aux personnes handicapées en leur permettant de travailler à distance. Les téléphones mobiles à bande large permettent de réaliser sur son téléphone des opérations bancaires, et c'est là un moyen d'inclusion financière. Des moyens de transfert d'argent, tels que M-Pesa au Kenya, permettent aux usagers un accès aux services bancaires formels, ce qui contribue à la réduction de la pauvreté et de l'inégalité.

36. Les pays devraient élaborer des politiques et concevoir des incitations économiques susceptibles d'encourager l'innovation créatrice de marchés et capables de produire des technologies d'un coût abordable. Cela aidera non seulement à réduire la fracture numérique, mais aussi à créer de nouveaux emplois et en fin de compte à améliorer les conditions de vie. Les pays pourraient également créer les conditions d'un environnement favorable aux services numériques et aux TIC de façon qu'ils soient abordables pour tous. Enfin, les pays devraient élaborer des politiques tendant à adapter le système éducatif à l'évolution du marché du travail et encourager une formation aux compétences numériques, pour chacun, à un coût raisonnable. Les compétences locales pourraient être valorisées si l'argent public manque. De même, il faudrait créer un climat favorable à la mobilisation des investissements du secteur privé qui fournissent des services publics et respectent les conditions de la concurrence et de l'innovation.

C. Vers des socles de protection sociale

37. Des systèmes de protection sociale bien conçus, bien appliqués, se sont montrés efficaces dans la réduction de la pauvreté et des inégalités. Ils protègent les personnes vivant dans la pauvreté ou une situation vulnérable en leur permettant d'atténuer l'effet des chocs économiques, sociaux et environnementaux, et de renforcer leurs capacités humaines et productives. Dans les pays à revenu élevé, les systèmes de protection sociale, qui comportent les soins de santé essentiels et assurent la sécurité de revenu pour les enfants, les personnes en âge de travailler et les personnes âgées, ont eu pour effet de réduire de moitié environ les niveaux de pauvreté et d'inégalité³⁷. Dans les pays en développement, les programmes de transferts sociaux progressent rapidement en raison de leur effet immédiat sur la pauvreté et l'inégalité, et ils permettent aussi de protéger ceux qui sont lésés par des événements climatiques extrêmes ou par la dégradation progressive de leur environnement.

38. Au cours de la dernière décennie, de nombreux pays ont mis en place ou renforcé leur système de protection sociale. Toutefois, la forte prévalence du caractère précaire de l'emploi, souvent informel, pose un certain nombre de difficultés qui empêchent d'étendre la couverture sociale, en particulier dans les pays en développement. En conséquence, 45 % seulement de la population mondiale sont actuellement couverts par au moins un système de prestations sociales, tandis que 29 % sont couverts par l'ensemble des prestations de sécurité sociale³⁸. Il existe également d'importantes disparités de couverture sociale entre les régions et entre les villes et les campagnes. Alors que 56 % de la population rurale, dans le monde, n'ont pas accès aux soins de santé, 22 % seulement sont dans ce cas dans les zones urbaines. En Afrique, malgré divers efforts, 18 % seulement de la population sont couverts, alors que ce chiffre est de 84 % en Europe et en Asie centrale, 68 % en Amérique latine et 39 % en Asie et dans le Pacifique. Plus récemment, certains pays (Afrique du Sud, Botswana, Cabo

³⁷ OIT, « Social protection floors in the post-2015 agenda: targets and indicators », Social Protection for All Policy Brief No. 1 (2014).

³⁸ OIT, *Perspectives pour l'emploi et le social dans le monde* (2018).

Verde, Lesotho, Maurice, Namibie et République-Unie de Tanzanie) ont réalisé la couverture universelle des prestations d'assurance vieillesse³⁹.

Vers une protection sociale pour tous tout au long du cycle de vie

39. Historiquement, dans les pays développés, la protection sociale s'est étendue progressivement, en commençant par des régimes autonomes d'indemnisation des accidents du travail, puis l'assurance vieillesse, l'assurance invalidité et l'assurance survivants ; sont venues ensuite la couverture de l'assurance maladie, santé et maternité puis les prestations d'allocations familiales et d'assurance chômage. Progressivement, les pays ont pris des mesures pour resserrer les liens entre les différents programmes de prestations sociales. De nombreux pays en développement ont mis en œuvre des mesures de protection sociale, notamment par des transferts monétaires, dans le cadre de stratégies visant à réduire la pauvreté et la vulnérabilité et à améliorer l'inclusion sociale. Dans ce qu'ils font pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, beaucoup de pays tentent de renforcer les politiques et systèmes de protection sociale, dans leur contexte national propre, afin de réaliser progressivement une couverture universelle.

40. Il est impératif de rationaliser les systèmes de protection sociale existants, notamment en intégrant les régimes d'assistance sociale ciblés, qui sont souvent provisoires, dans le cadre ou en complément de la protection sociale universelle. Cela peut se faire en combinant les régimes contributifs et les prestations non contributives financées par l'impôt, y compris l'aide sociale⁴⁰. Un ensemble de mesures devraient être prises pour édifier progressivement une protection sociale universelle afin de protéger les personnes tout au long de leur vie, de l'enfance à la vieillesse, en passant par la vie active. Idéalement, cela devrait inclure les allocations familiales, la protection sociale, les allocations de chômage, l'assurance vieillesse et l'assurance contre les accidents du travail.

41. Pour garantir à tous les membres de la société tout au long de leur vie un niveau minimum de sécurité sociale, le système des Nations Unies et la communauté internationale aident les gouvernements à concevoir et appliquer des socles de protection sociale définis au niveau national⁴¹. Ces socles visent à couvrir les personnes qui sont restées dans leur pays, et notamment les travailleurs pauvres ou dont l'emploi est précaire et vulnérable.

Intégrer la sécurité sociale et les politiques de l'emploi et du développement

42. La protection sociale fait de plus en plus partie intégrante des stratégies nationales de réduction de la pauvreté et des inégalités. Les politiques de protection sociale doivent s'inscrire dans un large ensemble de politiques sociales incluant des investissements dans l'infrastructure physique et les équipements collectifs, une couverture universelle des services essentiels de soins de santé et une éducation primaire et secondaire de qualité, des politiques et une législation du travail inclusives et le respect des droits fondamentaux. Une législation détaillée est donc nécessaire pour étendre la couverture de la sécurité sociale, augmenter les salaires pour qu'ils soient corrects, protéger la liberté d'association et stimuler les entreprises durables. De nouvelles politiques sont nécessaires pour favoriser la création d'emplois décents pour les jeunes à une époque de changements techniques rapides, notamment en encourageant l'esprit d'entreprise chez les jeunes et la protection des droits au travail.

³⁹ OIT, *Rapport sur la protection sociale dans le monde, 2017-2019* (2017).

⁴⁰ Ibid.

⁴¹ OIT, La « Recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale » donne des directives pour des interventions publiques ayant pour but d'établir des socles de protection sociale au service de tous ceux qui en ont besoin.

La conjugaison de politiques globales de protection sociale et d'emploi peut aider tous les citoyens à vivre dans la sécurité du revenu tout au long de leur existence.

43. Certains programmes de transfert en espèces ont également évolué et comprennent désormais une composante dont le but est de renforcer la capacité de production des bénéficiaires afin qu'ils puissent se prendre en main. Les opérations annuelles de prêts du Groupe de la Banque mondiale dans le portefeuille de la protection sociale et de l'emploi⁴² ont atteint 14,67 milliards de dollars, dont 10,2 milliards de dollars dans les pays qui bénéficient des prêts de la Société financière internationale (SFI), parmi lesquels figurent les plus pauvres (en avril 2018). Ces ressources permettent de financer des programmes de sécurité du revenu, notamment par des transferts en espèces, par des travaux publics et des programmes d'alimentation scolaires.

44. Pour corriger les disparités entre les campagnes et les villes, il est essentiel d'améliorer la protection sociale en milieu rural. Cela peut beaucoup contribuer à des actions dans des domaines tels que la sécurité alimentaire, la nutrition, l'agriculture, l'élimination de la pauvreté, le développement rural et le renforcement de la résilience. L'amélioration des capacités productives des petits exploitants agricoles, des pêcheurs, des populations qui vivent de la forêt représente une stratégie essentielle pour les objectifs mondiaux de réduction de la pauvreté, de transformation du milieu rural et de croissance inclusive. La FAO, favorable à la stratégie de couverture universelle, joue un rôle essentiel dans la création d'un environnement économique propice et dans la lutte contre les obstacles qui retardent l'accès des ruraux à une protection sociale adéquate. Pour intégrer les différents programmes de protection sociale, la Chine a mis en place un système d'assistance sociale urbaine de garantie de vie minimum (*dibao*) en 1999 et l'a étendu au milieu rural en 2007. La Chine prévoit d'améliorer encore son système de protection sociale en réduisant les disparités entre villes et campagnes en le rendant plus inclusif.

D. S'attaquer à l'écart de rémunérations et à la vulnérabilité de l'emploi pour promouvoir un travail décent pour tous

45. L'un des principaux facteurs de l'aggravation des inégalités est l'élargissement de l'écart de rémunérations entre les travailleurs, en particulier entre les 1 % du haut de l'échelle et les autres, et la baisse de la part des salaires dans le revenu national⁴³. En 2008, la part du travail était à son niveau le plus bas en 50 ans dans les pays avancés et elle a également diminué dans les pays émergents et en développement depuis le début des années 90. La baisse de la part du travail dans les pays avancés s'explique par la lente disparition des emplois moyennement qualifiés sous l'effet de l'automatisation et de la délocalisation des emplois. Cette situation a entraîné le déplacement de travailleurs moyennement qualifiés et le passage à des emplois moins bien rémunérés⁴⁴. La baisse du revenu du travail des travailleurs moyennement qualifiés, conjuguée à l'augmentation du nombre d'emplois vulnérables (mal rémunérés, atypiques et dangereux), a accru l'inégalité des revenus entre régions. Les gains de productivité, en outre, sont en partie allés au capital, dont la propriété se concentre au sommet de la répartition des revenus.

46. Les causes de cette baisse font l'objet d'un débat. La moitié environ de la baisse de la part du travail dans le revenu national peut être attribuée à l'impact de la

⁴² Banque mondiale, *Resilience, Equity and Opportunity: the World Bank's social protection and labor strategy 2012-2022* (2012).

⁴³ Mai Chi Dao *et al.*, « Drivers of declining labor share of income », blog du FMI, 12 avril 2017.

⁴⁴ FMI, *Perspectives de l'économie mondiale* (2018).

technologie dans les pays avancés, tandis que dans les pays émergents le principal moteur de ce phénomène est l'intégration financière ainsi que les politiques de l'emploi et du marché du travail, en particulier la baisse des taux d'imposition des sociétés et l'affaiblissement du pouvoir de négociation collective, ainsi que les modifications de la réglementation du marché qui ont entraîné une augmentation du travail atypique⁴⁵. Une autre étude⁴⁶ a révélé que l'évolution du pouvoir de négociation collective explique plus de la moitié de la baisse de la part du travail dans le revenu dans 14 pays de l'OCDE.

47. La Conférence OIT/Union européenne sur les relations industrielles est également parvenue à des conclusions semblables : les pays ayant des relations industrielles robustes ont connu une moindre inégalité et obtenu de meilleurs indicateurs sociaux et relatifs au travail, tandis que les pays ayant des relations industrielles fragiles ont vu se produire une augmentation des inégalités de revenu et une baisse des indicateurs sociaux. Ces constatations confirment que des relations industrielles plus solides, c'est-à-dire la relation qui existe dans un milieu productif entre les employeurs et leurs employés et le syndicat qui les représente, ne conduisent pas à une dynamique du marché du travail et des résultats socioéconomiques de moindre qualité. Le dialogue social, le développement d'institutions nationales de relations industrielles et les conventions collectives sont bien des mécanismes essentiels pour faciliter la réalisation de meilleures conditions de travail et de vie, sans sacrifier pour autant l'efficacité du marché du travail.

48. Il est nécessaire aussi de renforcer les politiques et institutions du marché du travail en tenant compte des caractéristiques de chaque pays, notamment son niveau de développement, l'ampleur de la baisse de la part du travail dans le revenu national et ses causes principales, et les mesures de protection sociale existantes. Par exemple, les dirigeants peuvent élaborer des stratégies détaillées visant à aider les travailleurs à mieux faire face aux bouleversements qui se présentent à eux par une amélioration des compétences et l'investissement dans l'éducation et l'apprentissage la vie durant, en facilitant la réaffectation des travailleurs déplacés vers de nouveaux emplois et en renforçant le pouvoir de négociation des travailleurs et des politiques de croissance inclusive.

49. Il est important également de s'attaquer au problème de la multiplication des emplois vulnérables. Les emplois mal rémunérés, non classiques, dangereux, sont l'un des principaux signes de l'aggravation des inégalités dans les pays, dans de nombreuses régions. L'emploi vulnérable reste omniprésent dans les pays en développement, mais il progresse aussi dans les pays développés. À l'échelle mondiale, ce sont près de 1,4 milliard de travailleurs qui occupaient en 2017 un emploi vulnérable. Dans les pays en développement, l'emploi vulnérable concerne trois travailleurs sur quatre, et on s'attend à ce que les travailleurs vivant dans l'extrême pauvreté constituent 40% de l'ensemble de la population active en 2018⁴⁷.

50. Plus des trois quarts des jeunes travailleurs occupent des emplois informels n'offrant aucune protection sociale. En conséquence, 160 millions de jeunes

⁴⁵ FMI, *Perspectives de l'économie mondiale* (2017). Voir aussi Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, « World Economic Situation and Prospects », Monthly Briefing, No. 113, 3 avril 2018, disponible à https://www.un.org/development/desa/dpad/wp-content/uploads/sites/45/publication/wesp_mb113.pdf.

⁴⁶ Özlem Onaran et Alexander Guschanski, « What drives the four decades-long decline in labour's share of income? » Greenwich Political Economy Research Centre, University of Greenwich Policy Brief No. PB22-2018 (2018).

⁴⁷ OIT, *Perspectives pour l'emploi et le social dans le monde 2018*.

travailleurs dans le monde vivent dans la pauvreté⁴⁸. Le taux élevé de chômage et le sous-emploi des jeunes dans le monde (13 % en 2017) ont entraîné une forte concentration de jeunes travailleurs dans les emplois informels, précaires, éphémères et dangereux. La part des jeunes dans la population active a également diminué dans toutes les régions entre 2005 et 2015, mais surtout en Asie et dans le Pacifique⁴⁹. Ces facteurs se traduisent par une inégalité croissante au cours de leur vie⁵⁰. L'assurance-chômage peut, à un coût relativement modeste dans les pays à revenu intermédiaire, jouer un rôle important pour assurer un revenu pendant que l'intéressé cherche un nouvel emploi, lui évitant ainsi de s'appauvrir. En outre, les mesures préventives doivent être renforcées, notamment la législation, la réglementation, les politiques et les directives suivies en matière de sécurité sur le lieu de travail, en étendant la protection légale aux travailleurs du secteur informel et en améliorant les données et l'analyse dans ce domaine.

51. Il est prévisible que les emplois dans le secteur des services seront le principal moteur de la croissance de l'emploi à l'avenir, tandis que l'agriculture et le secteur manufacturier emploieraient une moindre proportion de la population active⁵¹. Étant donné que l'emploi vulnérable et informel est le cas général dans l'agriculture et dans les services marchands, les transferts d'emplois prévus d'un secteur à l'autre n'offrent qu'un potentiel limité pour parer à l'insuffisance du nombre d'emplois décents. Il est donc important que ces mesures soient accompagnées d'efforts politiques importants pour améliorer la qualité de l'emploi et la productivité dans le secteur des services.

52. L'État devrait investir dans le potentiel productif, encourager la création d'emplois décents, l'esprit d'entreprise et la croissance et le passage dans le secteur formel des petites et moyennes entreprises, notamment par un meilleur accès aux services financiers, aux équipements physiques, aux équipements collectifs et au matériel informatique. Les gouvernements doivent aussi assurer l'égalité des chances et l'égalité d'accès à une éducation et à des soins de qualité, à une formation professionnelle et technique et à l'apprentissage continu. En prévision de l'impact accru du progrès technique à l'avenir, il conviendrait d'élaborer des politiques cherchant à encourager l'approfondissement des compétences afin que les travailleurs soient mieux préparés à un marché du travail en évolution rapide. Il s'agit en particulier d'exploiter les secteurs à forte productivité, de passer progressivement du travail informel au travail formel, de lier la croissance des salaires réels à la croissance de la productivité et d'élargir l'accès à la protection sociale, notamment en améliorant l'accès aux services de garde d'enfants et aux soins de longue durée pour les personnes âgées.

IV. Questions dont la Commission du développement social sera saisie à sa cinquante-sixième session

53. Dans sa résolution 2016/6, le Conseil économique et social a décidé que le thème prioritaire pour le cycle d'examen et d'orientation 2017-2018 de la Commission du développement social serait « Stratégies d'élimination de la pauvreté pour parvenir à un développement durable pour tous ». Les travaux de la Commission

⁴⁸ OIT, *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes 2017 : les voies possibles vers un meilleur avenir du travail* (Genève, 2017).

⁴⁹ *Inequality in Asia and the Pacific in the Era of the 2030 Agenda for Sustainable Development*.

⁵⁰ OIT, « Sécurité et santé au travail : pourquoi les jeunes sont-ils à risque ? », OIT Informations, avril 2018.

⁵¹ OIT, *Perspectives pour l'emploi et le social dans le monde 2018*.

à sa cinquante-sixième session sur le thème prioritaire ainsi que sur l'innovation et l'interconnectivité pour promouvoir des sociétés résilientes sont présentés ici.

**A. Thème prioritaire :
Stratégies d'élimination de la pauvreté
pour parvenir à un développement durable pour tous**

Progrès dans l'élimination de la pauvreté

54. Au niveau mondial, un progrès appréciable a été réalisé avec la réduction de la pauvreté, puisque 1,1 milliard de personnes sont sorties de l'extrême pauvreté entre 1990 et 2013. Mais les progrès sont inégaux d'une région à l'autre. C'est en Afrique subsaharienne qu'ils ont été les plus lents, l'extrême pauvreté n'ayant diminué que de 13 % entre 1990 et 2013, laissant 390,2 millions d'Africains avec moins de 1,90 dollar par jour en 2013. L'extrême pauvreté reste aussi obstinément élevée dans les PMA. Plus de la moitié de la population totale de ces pays (environ 400 millions de personnes) vivait encore dans l'extrême pauvreté en 2013.

55. Au cours de la même période, l'extrême pauvreté a été ramenée de 45 % à 14,7 % en Asie du Sud, soit une réduction d'au moins deux tiers. La réduction de la pauvreté a été beaucoup plus rapide en Asie de l'Est et dans le Pacifique, puisque on est passé de 60 % à 3,7 % entre 1990 et 2013. Les progrès réalisés en Chine ont été l'un des principaux moteurs de cette évolution. Deux autres régions ont également réussi à réduire la pauvreté pour la ramener à moins de 5 % : l'Amérique latine et les Caraïbes (4,9 %) et le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (2,3 %).

56. Dans les pays développés, la pauvreté relative a augmenté. Dans l'Union européenne, elle est passée à 17,2 % en 2014 après une longue période de stabilité à 16,5 %, jusqu'en 2008. Dans les pays à revenu élevé, les enfants et les femmes sont les groupes les plus touchés par la pauvreté : 20 % en moyenne des enfants de moins de 18 ans vivent dans une pauvreté relative.

Stratégies d'élimination de la pauvreté

57. La cinquante-sixième session de la Commission du développement social a également noté que la croissance économique a été l'un des principaux moteurs de la réduction de la pauvreté. Elle s'est dite préoccupée par le fait que la croissance, à elle seule, ne suffit pas à éliminer la pauvreté si elle n'est pas inclusive. Des progrès rapides dans la réalisation de cet objectif pour tous devraient être entrepris dans les PMA et en Afrique ainsi que dans certains pays à revenu intermédiaire et même développés. Par conséquent, l'élimination de la pauvreté d'ici à 2030 nécessitera une transformation structurelle inclusive, une forte croissance créatrice d'emplois et une réduction des inégalités. Dans les pays et les régions où la pauvreté a été réduite avec succès, la croissance économique s'est accompagnée d'une augmentation spectaculaire de la part de l'emploi manufacturier et de la part de la valeur ajoutée par l'industrie manufacturière dans l'ensemble de l'économie.

58. La Commission du développement social a aussi noté que l'élimination de la pauvreté et la réalisation des objectifs de développement durable exigeaient la création du plein emploi et d'un travail décent pour tous. Les pays sont donc instamment priés de mettre en place des politiques du travail actives, afin d'offrir un travail décent aux personnes vivant dans la pauvreté et de leur accorder une part équitable des gains de productivité résultant de la transformation structurelle et du commerce, et d'accélérer les efforts tendant à éliminer les obstacles à l'inclusion sociale et à promouvoir la pleine participation des personnes vivant dans la pauvreté ou en situation de vulnérabilité à tous les aspects de la vie sociale.

59. Les pays devraient donner la priorité aux investissements dans le capital humain, le développement rural équilibré et l'équipement afin de tenir compte des besoins des pauvres et des zones défavorisées. Ces investissements doivent inclure une action tendant à intensifier la prestation de services d'éducation et de santé de qualité, l'adduction d'eau potable et l'assainissement, l'énergie à un prix abordable et le renforcement de la résistance aux changements climatiques. S'agissant de l'éducation, l'élimination durable de la pauvreté suppose que la génération actuelle d'enfants et de jeunes acquière l'éducation et les compétences nécessaires pour éviter de tomber dans la pauvreté à l'avenir. Il faut pour cela accorder l'accès à l'éducation primaire et secondaire à tous, en particulier aux enfants et aux jeunes défavorisés et vulnérables.

60. Pour réduire la pauvreté et combattre les inégalités, les pays doivent progressivement parvenir à une protection sociale universelle et une couverture universelle en matière de santé. Les gouvernements doivent également suivre des politiques qui éliminent les obstacles à l'inclusion financière, en particulier pour les femmes, les jeunes et autres groupes défavorisés. L'application de solutions financières novatrices et inclusives suppose une action directive active, une coordination et des efforts soutenus de la part des pouvoirs publics, du secteur privé, des partenaires de développement, mais aussi des consommateurs.

61. La Commission a souligné que des ressources suffisantes devraient être mobilisées dans les pays et dépensées au mieux pour promouvoir une croissance inclusive et durable. La politique et l'administration fiscales, la gouvernance et la multiplication des emplois informels doivent également être abordées par les pays. À cet égard, les pays en développement ont intensifié leurs efforts pour mobiliser les ressources intérieures ; les recettes publiques sont en augmentation dans beaucoup de pays africains ces dernières années, et les recettes fiscales demeurent la principale source de financement de l'action de l'État. L'aide publique au développement, l'investissement étranger direct, les transferts de salaires des travailleurs migrants, l'allègement de la dette, l'aide pour le commerce, les fonds fournis par les organisations philanthropiques et la lutte contre les flux financiers illicites sont aussi des aspects d'importance critique pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

62. La Commission a souligné aussi que pour éliminer la pauvreté et réaliser le développement durable pour tous, l'engagement de ne laisser personne à la traîne devrait être le principe directeur de l'action de l'administration à tous les niveaux. Cela exige de répondre aux besoins propres des personnes en situation de vulnérabilité, de leur donner les moyens d'agir et de les faire participer aux décisions qui affectent leur vie.

B. Problème émergent : Vers des sociétés durables et résilientes – l'innovation et l'interconnectivité pour le développement social

63. La Commission a examiné la question émergente de l'innovation et de l'interconnectivité pour le développement social. Elle a noté que l'édification d'une société viable à terme et résiliente exigeait de doter l'individu, la famille et la population locale de la capacité d'anticiper les risques, de réduire les effets négatifs, de rebondir après avoir connu des difficultés et de continuer à fonctionner et à se développer après les crises. La Commission a également noté que les sociétés ont subi des changements profonds et durables, que tous les membres de la société doivent être conscients des perspectives qui s'offrent à eux et des défis engendrés par les technologies nouvelles et l'interconnectivité. Il faut renforcer les capacités nationales

pour porter au maximum les avantages escomptés, réduire les risques et protéger ceux qui sont lésés en leur donnant la priorité dans les politiques sociales nationales et régionales, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les stratégies régionales et mondiales et leur coordination doivent être renforcées.

64. La Commission a examiné le fait que les catastrophes naturelles et d'origine humaine frappent disproportionnellement les groupes vulnérables, dont les moyens de subsistance dépendent des ressources naturelles dans les zones rurales et périurbaines. La création d'un environnement favorable à l'inclusion socioéconomique, des interventions tenant compte des risques et l'émancipation des plus vulnérables, y compris les petits agriculteurs, les éleveurs, les pêcheurs et les populations qui vivent de la forêt, sont essentielles si l'on veut éliminer la pauvreté et réaliser un développement robuste et viable à terme. Une gestion active des risques plutôt qu'une intervention après une catastrophe ou une crise constituerait un changement de paradigme qui permettrait aux petits producteurs familiaux de mieux prévoir, prévenir et réduire les risques et de mieux résister aux chocs afin de mieux s'en remettre et de mieux s'adapter.

Interconnectivité

65. La Commission s'est penchée sur la question des technologies assurant l'expansion de l'interconnectivité entre les régions, les villes, les villages et la population en général. La disponibilité des communications a fortement augmenté au cours de la dernière décennie sous l'impulsion du téléphone mobile cellulaire, en plein essor, et plus récemment de la bande mobile large. Les TIC avancées, y compris l'Internet des objets, l'analyse des mégadonnées, l'informatique dans le nuage et l'intelligence artificielle, ont complètement changé le fonctionnement des sociétés, en particulier dans des domaines tels que la fabrication, l'agriculture de précision, le gouvernement, l'éducation, les soins de santé, les villes intelligentes et les transports intelligents. L'Internet des objets connecte non seulement les personnes, les organisations et les ressources d'information, mais aussi les objets équipés de capacité numérique de détection, de traitement et de communication de l'information. L'analyse des mégadonnées permettra d'extraire des connaissances utiles de la profusion d'informations numériques et permettra à chacun de mieux comprendre, prédire et améliorer la gestion des décisions de politique. Le nuage et les autres architectures numériques, qui permettent la fourniture de services de calcul flexibles, à la demande, par l'Internet, permettent d'abaisser les coûts fixes du matériel informatique et profitent aux petites et moyennes organisations. L'intelligence artificielle aidera les hommes à prendre des décisions mieux conçues, en alliant l'information provenant des sources les plus diverses. Pour que les algorithmes de l'intelligence artificielle se traduisent par une meilleure qualité des analyses et des décisions, les objectifs poursuivis et les données existantes doivent être utilisés après avoir été adaptés avec soin de façon que les capacités humaines puissent être réellement augmentées et réaliser les résultats escomptés⁵².

66. L'interconnectivité numérique offre à tous non seulement l'accès à Internet et à l'information, mais aussi la possibilité de collaborer sans contrainte géographique. Avec l'installation de systèmes de transport, d'énergie et d'informatique, les populations rurales bénéficieraient d'un accès aux marchés, au crédit et à des emplois décents. La connectivité numérique, comme le commerce électronique, stimulerait l'économie locale, créerait de nouveaux emplois et réduirait la pauvreté et les inégalités entre villes et campagnes. Pour s'assurer que les avantages de la technologie atteignent bien l'ensemble de la population et que les technologies

⁵² Daniel M. West et John R. Allen, « How artificial intelligence is transforming the world », Brookings, 24 avril 2018.

fonctionnent mieux dans le contexte local, il faut formuler des politiques de numérisation inclusive, en étroite collaboration avec tous les acteurs, y compris les collectivités locales. Une formation à l'informatique devrait être dispensée à tous, en commençant par les enfants d'âge scolaire, afin que tous les citoyens, y compris les enfants handicapés, puissent profiter des avantages de la technologie. La Chine peut faire état de plusieurs pratiques optimales et démarches novatrices qui ont stimulé l'économie locale et profité à la population⁵³.

V. Conclusions et recommandations

67. **Il est essentiel de s'attaquer à l'inégalité dans toutes ses dimensions pour éliminer la pauvreté, poursuivre le progrès social et assurer un développement durable. Si l'inégalité mondiale des revenus a diminué, l'inégalité des revenus à l'intérieur des pays persiste et même augmente dans beaucoup de pays, bien qu'il y ait des disparités entre régions et à l'intérieur d'une même région. Le niveau de l'inégalité demeure élevé, mais beaucoup de pays sont parvenus à réduire les inégalités de revenu et les inégalités non liées au revenu. Les États Membres et la communauté internationale doivent dégager les enseignements de l'expérience de ces pays et adopter le bon dosage de politiques qui se sont révélées efficaces ailleurs en tenant compte de leur contexte national.**

68. **Pour continuer à progresser dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial pour le développement social et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Assemblée générale souhaitera peut-être examiner les recommandations suivantes :**

a) **Pour remédier à l'inégalité dans toutes ses dimensions, les États Membres devraient adopter une combinaison adéquate de politiques, y compris des politiques macroéconomiques, budgétaires, de l'emploi, du marché du travail et de protection sociale, afin de promouvoir une croissance inclusive et de réduire les disparités des chances et des possibilités d'accès aux services de base. Ce faisant, les décideurs devraient assurer l'exploitation des synergies entre ces politiques et améliorer la cohérence et la complémentarité des stratégies d'élimination de la pauvreté, des politiques de protection sociale et des autres politiques sectorielles ;**

b) **Les États Membres devraient mettre en place des systèmes nationaux appropriés de protection sociale universelle, assortis de socles de protection, notamment en rationalisant les systèmes ou programmes de protection sociale qui sont fragmentés, en veillant à ce que les programmes tiennent compte de la condition de la femme et des handicaps et en étendant progressivement leur couverture à tous les individus pendant toute leur vie ;**

c) **Pour relever les défis auxquels sont exposés ceux qui occupent des emplois informels et vulnérables, les États Membres devraient investir dans la création de possibilités de travail décent et dans le renforcement des capacités productives de la population ; ils devraient renforcer les institutions du marché du travail et les politiques de l'emploi et du travail, notamment les politiques visant un travail décent et les politiques de préservation des salaires, en tenant compte des circonstances propres à chaque pays et de promouvoir des partenariats étroits avec les acteurs concernés ;**

⁵³ Voir : <https://www.un.org/development/desa/dspd/united-nations-commission-for-social-development-csod-social-policy-and-development-division/csod56/chairs-summaries.html>.

d) Pour mettre la science, la technologie et l'innovation au service d'un développement inclusif et durable, les dirigeants et les législateurs devraient travailler ensemble pour donner à la population un accès à un coût abordable à ces technologies, y compris l'informatique et les compétences numériques, par des partenariats public-privé efficaces à plusieurs niveaux afin d'investir dans l'équipement et la formation, grâce à une collaboration intersectorielle. En outre, les capacités humaines et institutionnelles nationales devraient être renforcées de façon à s'adapter à l'évolution du secteur informatique et des télécommunications ;

e) La communauté internationale et les partenaires de développement sont encouragés à aider les gouvernements à définir et appliquer des systèmes de protection sociale appropriés au niveau national, y compris des socles de protection sociale, en tenant compte de leur situation nationale propre. En outre, l'aide devrait être élargie pour créer des conditions favorables aux activités génératrices de revenus, en particulier dans les campagnes, tout en élargissant les programmes d'assistance sociale.
